

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 juin 2023

Le quinze juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Agonès dûment convoqués le douze juin deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. TRICOU Patrick, Maire.

Présents : Mr Patrick TRICOU, Mme Noëlle PRUNET, Mr Éric GUICHARD, Mme Camille BRETON, Mr Laurent TEISSIER, Mr Bertrand RAMES.

Excusés : Mme Véronique RIGAUD donne procuration à Mr Patrick TRICOU
Mr Cédric RICO donne procuration à Mr Laurent TEISSIER

Absents : Mme Katia SERRES
Mme Noëlle PRUNET est nommée secrétaire de séance

Date de convocation :	12 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice :	9
Présents :	8
Votants :	8

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2023_024D

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L 313-1 selon lequel les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération N° 2022-029D portant modification du tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 novembre deux mille vingt- deux,

Considérant le besoin de créer un emploi d'agent administratif à temps complet, d'une durée de travail de 35 h hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif territorial de catégorie C à compter du 1er Août 2023,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs comme suit

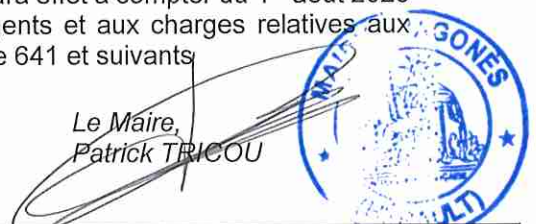
CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif ppal de 2° classe	C	1	30 heures
Rédacteur	B	1	30 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C		35 heures
Adjoint technique ppal de 2° classe	C	1	30 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} août 2023
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges relatives aux emplois occupés sont inscrits au budget 2023, chapitre 012, article 641 et suivants

La secrétaire de séance
Noëlle PRUNET

Le Maire,
Patrick TRICOU



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www. telesecours.fr](http://www.telesecours.fr)